

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2020**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)** «l'association», qui comprennent le bilan au **31 mars 2020**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au **31 mars 2020**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le

¹ Par Hugues Brisson, CPA auditeur, CA

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020			2019
	<u>Fonctionnement</u>	<u>PACE</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
MSSS	178 272	-	178 272	166 790
Santé Canada	-	120 292	120 292	120 292
Cotisations des membres	3 505	-	3 505	2 895
Dons	6 110	-	6 110	7 267
Activités (inscriptions et commandites)	16 605	-	16 605	16 470
Ventes et autres revenus	82	-	82	85
	<u>204 574</u>	<u>120 292</u>	<u>324 866</u>	<u>313 799</u>
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	<u>83 084</u>	<u>74 198</u>	<u>157 282</u>	<u>154 375</u>
Frais de logement				
Loyer et entreposage	10 833	14 075	24 908	22 210
Assurances	1 005	1 005	2 010	1 908
Entretien des locaux	811	650	1 461	1 520
	<u>12 649</u>	<u>15 730</u>	<u>28 379</u>	<u>25 638</u>
Frais liés à la vie associative				
Frais de déplacement et représentation	5 592	12 001	17 593	17 650
Abonnements, affiliation et cotisation	335	59	394	336
Assurances	591	591	1 182	1 183
Publicité et promotion	961	349	1 310	368
	<u>7 479</u>	<u>13 000</u>	<u>20 479</u>	<u>19 537</u>
Solde à reporter	103 212	102 928	206 140	199 550

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

RÉSULTATS (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020			2019
	Fonctionnement	PACE	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
CHARGES (suite)				
Solde reporté	103 212	102 928	206 140	199 550
Frais d'administration et de bureau				
Honoraires professionnels	1 989	1 989	3 978	3 923
Formation du personnel	-	-	-	86
Télécommunications	1 437	909	2 346	2 069
Équipement et entretien	7 305	1 967	9 272	5 917
Fournitures de bureau	2 671	1 782	4 453	3 434
Poste et messagerie	4 934	1 660	6 594	6 803
Frais de banque	1 417	54	1 471	1 372
Autres frais	786	277	1 063	1 491
	20 539	8 638	29 177	25 095
Frais d'activités				
Activités	41 791	14 819	56 610	41 015
Honoraires professionnels	12 806	15 817	28 623	21 615
Impressions	8 992	1 751	10 743	17 783
	63 589	32 387	95 976	80 413
	187 340	143 953	331 293	305 058
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	17 234	(23 661)	(6 427)	8 741

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	Affecté au site internet \$	Non affecté \$	2020 \$	2019 \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 741	60 620	72 361	63 620
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(6 427)	(6 427)	8 741
Affectation d'origine interne	<u>(5 783)</u>	<u>5 783</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>5 958</u>	<u>59 976</u>	<u>65 934</u>	<u>72 361</u>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**BILAN
AU 31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	87 277	72 184
Débiteurs (note 3)	13 237	5 127
Frais payés d'avance	8 713	22 564
	<u>109 227</u>	<u>99 875</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	43 238	27 319
Cotisations perçues d'avance	55	195
	<u>43 293</u>	<u>27 514</u>
ACTIF NET		
Affecté au site internet	5 958	11 741
Non affecté	59 976	60 620
	<u>65 934</u>	<u>72 361</u>
	<u>109 227</u>	<u>99 875</u>

Pour le Conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(6 427)</u>	<u>8 741</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(8 110)	(653)
Frais payés d'avance	13 851	(18 422)
Créditeurs	15 919	5 759
Cotisations perçues d'avance	<u>(140)</u>	<u>140</u>
	<u>21 520</u>	<u>(13 176)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	15 093	(4 435)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>72 184</u>	<u>76 619</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>87 277</u></u>	<u><u>72 184</u></u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV) est un organisme qui a comme principaux objets de regrouper les parents d'enfants handicapés visuels afin de maintenir un lien de communication entre les parents et de favoriser l'entraide entre eux et de promouvoir l'intégration sociale et défendre les droits des parents d'enfants handicapés visuels et de leurs enfants auprès des diverses instances sociales et gouvernementales ainsi que de la population en général. L'organisme est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Depuis 2004, l'organisme est rattaché au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et est subventionné à titre d'organisme de services national. Un ajustement à la mission a été fait par un ajout qui se lit comme suit : l'organisme offre à ces parents différents services en complémentarité avec les services publics.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Évaluation des instruments financiers

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV) évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV) applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont constatés lorsque les activités ont eu lieu.

Les dons sont constatés lors de leur encaissement.

Ventilation des charges communes

L'organisme ventile certaines de ses charges pour le projet PACE.

Les salaires et avantages sociaux, le loyer, le téléphone et les assurances sont ventilés selon les pourcentages établis à l'Annexe B de l'accord signé avec l'Agence de la santé publique du Canada.

Salaire - Agent de bureau	50 %
Salaire - Direction générale	10 %
Loyer	50 %
Téléphone	50 %
Assurances	50 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
3. DÉBITEURS		
Taxes à la consommation	6 497	5 127
Autres	<u>6 740</u>	<u>-</u>
	<u><u>13 237</u></u>	<u><u>5 127</u></u>
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
4. CRÉDITEURS		
Fournisseurs	19 225	5 609
Salaires et vacances à payer	14 624	12 444
Sommes à remettre à l'État	<u>9 389</u>	<u>9 266</u>
	<u><u>43 238</u></u>	<u><u>27 319</u></u>

5. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour un local échéant en mars 2022. Les loyers minimaux futurs totalisent 34 420 \$ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices :

2021	17 210	\$
2022	17 210	

De plus, l'organisme s'est engagé en vertu de contrats de location échéants en septembre 2022. Les loyers minimaux futurs totalisent 4 938 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

2021	2 435	\$
2022	1 883	
2023	620	

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

6. ÉVENTUALITÉS

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La direction suit de près l'évolution et estime déjà que cette situation entraînera des changements mineurs dans ses activités.

L'incidence globale de ces événements sur l'organisme et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement.

7. RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2020.

Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit sur ses débiteurs. L'Association évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS
D'ENFANTS HANDICAPÉS VISUELS (AQPEHV)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
8. VENTILATION DES COÛTS AU PROJET PACE		
Salaire - Agent de bureau	20 684	19 991
Salaire - Direction générale	7 249	7 104
Loyer	8 768	8 605
Téléphone	909	969
Assurances	1 596	1 545
	<u>39 206</u>	<u>38 214</u>